



Berne, le 27 mai 2015

Destinataires

Gouvernements cantonaux

Vue d'ensemble de l'encouragement du sport de la Confédération: Ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 27 mai, le Conseil fédéral a chargé le DDPS de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur la base conceptuelle et la vue d'ensemble de l'encouragement du sport de la Confédération.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **18 septembre 2015**.

1. Contexte

Le 2 mai 2013, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) du Conseil national a introduit la motion suivante (13.3369):

«Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale, sur la base de la loi sur l'encouragement du sport, un projet visant à promouvoir concrètement le sport de masse, la relève sportive et le sport de haut niveau, ainsi que de proposer la mise en œuvre d'une sélection de projets issus du concept DIP (durabilité, innovation et pérennité) – hormis les Jeux olympiques). Les moyens financiers font partie intégrante de ce projet.»

Le Conseil national a adopté cette motion le 26 septembre 2013 par 169 voix contre 5. Le Conseil des Etats en a fait de même le 5 mars 2014 par 40 voix contre 0.

Dans l'optique de la mise en œuvre de cette motion, le Conseil fédéral a chargé le DDPS d'élaborer une vue d'ensemble conceptuelle et financière portant sur l'avenir de l'encouragement du sport de la Confédération. Il a notamment exigé un concept concernant le sport populaire, un concept concernant la relève et le sport d'élite et un concept concernant les infrastructures sportives, qui porte sur le développement des centres sportifs de Macolin et de Tenero ainsi que sur un éventuel centre national de sports de neige.

Les concepts découlant de ce mandat ont été élaborés dans le cadre d'un vaste processus participatif. Les travaux de conception visaient à collecter les connaissances des différentes organisations et institutions dans le domaine de l'encouragement du sport. Sur la base de ces connaissances, une analyse de l'état actuel a été effectuée et des projections sur l'état souhaité ont été faites. Des organisations du sport populaire, de la relève et du sport d'élite, de la santé, de la formation, de l'industrie des



loisirs ainsi que des représentants des cantons, des communes et des services spécialisés de l'administration fédérale ont participé à ces travaux.

Les mesures nécessaires figurant dans les concepts dépendent explicitement de la faisabilité financière compte tenu des difficultés budgétaires prévues de la Confédération. Selon toute vraisemblance, le Conseil fédéral devra davantage prioriser les mesures proposées. Les participants à la consultation sont dès lors priés de faire part de leurs souhaits concernant la priorisation des mesures.

2. Sport populaire

Les effets positifs du sport et de l'activité physique sont scientifiquement reconnus et politiquement incontestés. L'offre étant très vaste, le sport populaire contribue à un style de vie actif et à une meilleure qualité de vie. Le sport améliore la capacité de performance, réduit les risques de maladie et contribue au développement physique, psychique et social des jeunes. Il incite au respect d'autrui et contribue à la cohésion sociale et à l'intégration.

Les fédérations et les clubs sportifs remplissent de nombreuses fonctions d'intérêt général. En Suisse, leur existence repose sur le bénévolat et le volontariat. Les clubs sportifs jouent un rôle clé dans l'intégration et la socialisation des enfants et des adolescents.

Dans le même temps, force est de constater que la majorité des sportifs ne sont pas membres d'un club traditionnel. Ils pratiquent un sport individuellement ou ont recours aux offres commerciales de sport populaire.

L'objectif de l'encouragement du sport populaire est d'augmenter l'activité physique et sportive de l'ensemble de la population. Le sport populaire est synonyme de «sport pour tous»: jeunes et moins jeunes, personnes en situation de handicap ou encore population issue de la migration. Compte tenu des défis démographiques, il s'agit de faire prendre conscience de la nécessité de pratiquer un sport «tout au long de la vie». Enfin, l'encouragement du sport doit également inciter les inactifs à pratiquer un sport ou une activité physique. Cela passe par des offres ciblées et accessibles.

En comparaison internationale, l'offre en termes d'encouragement du sport populaire en Suisse est d'un niveau remarquable. Cependant, les programmes et les outils existants ne permettent pas d'apporter une réponse satisfaisante à l'évolution de la société et aux défis qu'elle pose. De nombreuses mesures s'imposent.

Le concept concernant le sport populaire montre de quelle manière les enfants, les jeunes, les adultes ainsi que les clubs, qui contribuent au bien commun à de nombreux égards, peuvent être soutenus. Les mesures suivantes ont un caractère prioritaire:

Enfants et adolescents

- Développement de l'offre pour les enfants et les adolescents, déterminante pour l'activité physique et sportive future.
- Promotion de formes d'activité physique adaptées à la petite enfance.
- Généralisation du sport et de l'activité physique comme plate-forme d'encadrement jeunesse, d'éducation sociale et d'intégration.



Adultes

- Création d'offres de formation complémentaires pour les moniteurs dans le domaine du sport des adultes.
- Amélioration des conditions cadres de la pratique sportive individuelle et garantie de la mise à disposition des espaces nécessaires par des moyens dévolus aux transports et à l'aménagement du territoire.

Clubs et mise en réseau

- Encouragement du développement des clubs sur la base du bénévolat et du volontariat.
- Coordination, mise en réseau et échanges scientifiques autour de l'évolution de l'encouragement de l'activité sportive et physique dans le cadre d'une alliance dédiée au sport populaire réunissant des prestataires privés et publics.

3. Relève et sport d'élite

La relève et le sport d'élite sont un élément important du développement général du sport. Ils ont pour corollaire l'éducation physique, qui transmet d'importantes valeurs positives, promeut un style de vie sain et permet aux jeunes de s'épanouir, tant au plan sportif que personnel. Ils renforcent la cohésion sociale, forgent l'identité nationale et donnent une visibilité internationale à la compétitivité nationale. Les sportifs de haut niveau titrés sont des modèles pour la jeunesse et ils contribuent au rayonnement de la Suisse à l'étranger.

S'imposer de manière durable dans les compétitions sportives internationales nécessite des efforts toujours plus importants. Au cours des dernières années, la Suisse a accusé une nette perte de compétitivité. Si les mesures d'encouragement ne sont pas renforcées, il est évident que le retard de la Suisse en matière de relève et de sport d'élite s'accroîtra et que sa compétitivité continuera de s'effriter. Pour sécuriser la compétitivité de la relève et du sport d'élite suisses sur la scène internationale, des mesures supplémentaires doivent être prises.

Des mesures s'imposent en particulier en matière de promotion des sportifs et des entraîneurs, de soutien des fédérations sportives ainsi que de modernisation et de développement des infrastructures. Les installations sportives ne doivent pas seulement satisfaire aux exigences de la relève et du sport d'élite, mais aussi être rendues accessibles aux sportifs.

Les mesures suivantes ont un caractère prioritaire:

Sportifs

- Encouragement des écoles de sport et amélioration de l'offre de formation de base et de formation continue vouée au sport d'élite (en particulier au niveau des hautes écoles).
- Mise en place d'un centre national d'entraînement pour la relève et le sport d'élite à l'OFSPPO et intensification des efforts en matière de prestations de services (en particulier soutien dans le domaine des sciences de l'entraînement), de recherche et de développement.



- Mise à l'étude des possibilités d'amélioration de la prévoyance professionnelle des sportifs d'élite.
- Poursuite du développement des modèles de service de l'armée et du corps des gardes-frontière; extension de l'encouragement du sport d'élite aux membres de la protection civile et du service civil.

Fédérations sportives nationales

- Renforcement de la compétence d'organisation et de gestion des fédérations sportives nationales et des clubs de sport; encouragement des fonctions exercées à titre honorifique et de l'occupation de postes dirigeants par des femmes.
- Professionnalisation du métier d'entraîneur.
- Garantie de l'accès de certains cadres nationaux à des installations d'entraînement adaptées n'appartenant pas à la Confédération.
- Augmentation de l'aide financière accordée à la lutte contre le dopage (fondation Antidoping Suisse).

4. Infrastructures

La Confédération exploite des centres sportifs à Macolin et à Tenero. A Macolin, les principaux domaines de l'encouragement du sport suisse sont réunis sous le même toit. Macolin est en outre un site d'entraînement important pour les sportifs d'élite; il abrite aussi le centre d'entraînement national de diverses fédérations sportives et le centre d'encouragement du sport de l'armée. Le Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST) est le centre du sport des jeunes et, en raison des conditions climatiques qui règnent sur le site, le centre d'entraînement national de certaines fédérations sportives. De nombreux cours de sport pour les jeunes ont lieu à Tenero. Le CST est donc non seulement un centre du sport populaire pour les jeunes, mais aussi un centre d'entraînement pour la relève et le sport d'élite.

En raison de la hausse de la demande dans tous les domaines, l'OFSPPO n'est plus en mesure de proposer une offre adaptée aux besoins. C'est sur le plan des infrastructures que les déficits sont les plus flagrants. Ainsi, le manque de locaux et de surfaces est responsable de l'augmentation des problèmes. En outre, plusieurs installations nécessitent des rénovations. Disposer d'infrastructures modernes constitue une condition clé pour la formation dans le domaine du sport populaire et pour l'encouragement du sport d'élite.

En raison du fait que les enfants et les adolescents consacrent de moins en moins de temps à la pratique des sports d'hiver et que de nombreuses écoles n'organisent plus de camps de sports de neige, l'idée de créer un «Macolin pour les sports de d'hiver» a été lancée par des acteurs du tourisme et des sports d'hiver. Suite à plusieurs interventions parlementaires, l'OFSPPO a lancé en 2013 une procédure de candidature nationale pour la création d'un centre de sports de neige. Sur la base des résultats du processus d'évaluation, le projet de Lenzerheide est la variante de planification privilégiée. Le rapport d'évaluation complet du centre national de sports de neige peut être consulté sur la page

[sportzentrum/uebersicht.html">sportzentrum/uebersicht.html](http://www.baspo.admin.ch/internet/baspo/fr/home/aktuell/dossiers/nationales_schne<span style=).



5. Conséquences financières pour la Confédération

Il est prévu de réaliser les mesures figurant dans les trois concepts en deux étapes. Un besoin de financement supplémentaire de 339 millions de francs est prévu pour les années 2018 à 2023. Pour les années 2024 à 2029, il s'élève à 596 millions de francs (investissements, entretien, subventions, charges de personnel et de matériel). En outre, 54 millions de francs supplémentaires seront nécessaires chaque année pour le sport populaire et le sport d'élite jusqu'en 2029.

D'ici à 2029, des investissements supplémentaires d'une valeur de planification de 280 millions de francs seront nécessaires dans les centres sportifs nationaux de Macolin et de Tenero pour la construction de nouveaux bâtiments et des travaux de rénovation. Ces investissements permettront de répondre aux besoins tant du sport populaire que de la relève et du sport d'élite. Pour mener à bien le projet de centre national de sports de neige (60 à 85 millions de francs), les investissements nécessaires s'élèvent à 365 millions de francs au total. Une partie de cette somme sera directement investie dans des mesures de rénovation et de remplacement, si bien que le besoin supplémentaire effectif s'élève à près de 337 millions de francs. L'ordre de priorité attribué aux différents projets (cf. annexe 2) se fonde sur les conditions cadres de la politique financière de la Confédération.

L'annexe 2 contient une vue d'ensemble des investissements devant être réalisés et de l'augmentation des dépenses en faveur de l'encouragement du sport entre 2018 et 2029.

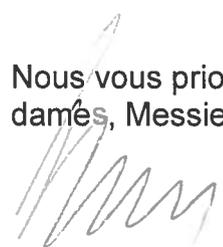
Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3). Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre prise de position dans la limite du délai imparti, si possible par voie électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**), à l'adresse électronique suivante:

aemterkonsultationen@baspo.admin.ch

Monsieur Markus Feller (tél. +41 58 467 6379) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.


Ueli Maurer
Conseiller fédéral

Annexes: mentionnées



Questions destinées aux participants à la consultation

1. Contexte

Les concepts constituent-ils un état des lieux exhaustif de l'encouragement du sport populaire et de l'encouragement de la relève et du sport d'élite de la Confédération?

- a. Sur quels autres aspects mettriez-vous l'accent dans le cadre de l'analyse?
- b. Où se situent les lacunes?

2. Sport populaire, relève et sport d'élite

Comment évaluez-vous les priorités concrètes et temporelles de l'engagement futur de la Confédération en faveur du sport populaire, de la relève et du sport d'élite?

- a. Le montant des moyens financiers prévus vous paraît-il adapté?
- b. A quels champs d'action et mesures de la Confédération faudrait-il accorder plus/moins d'importance?

3. Infrastructures

Comment évaluez-vous les priorités concrètes et temporelles dans le domaine des infrastructures (rénovation et nouveaux bâtiments)?

- a. Le montant des moyens financiers prévus vous paraît-il adapté?
- b. Sites de Macolin et de Tenero: quels projets sont prioritaires à vos yeux?
- c. Centre national de sports de neige: êtes-vous favorable à la réalisation de ce projet sur le site proposé (Lenzerheide)?

4. Marge de manœuvre financière

Si les mesures et projets proposés ne pouvaient pas être réalisés dans leur ensemble en raison de la détérioration du budget fédéral: quels projets doivent être réalisés en priorité pour autant qu'une planification restrictive soit nécessaire?

- a. Sport populaire, relève et sport d'élite
- b. Infrastructures de Macolin et de Tenero
- c. Question subsidiaire: que faudrait-il privilégier à votre avis, le développement de Macolin et de Tenero ou la réalisation d'un centre national de sports de neige?



Annexe 2

Besoin de financement de l'encouragement du sport de la Confédération

En 2014, les charges de l'Office fédéral du sport OFSPO se sont élevées à 214 millions de francs. Dans le cadre du budget axé sur les transferts, l'OFSPO a soutenu le sport populaire à hauteur de 86 millions de francs et la relève et le sport d'élite à hauteur de 21 millions de francs.

Les tableaux ci-après illustrent le besoin de financement supplémentaire pour la période 2018 à 2029.

Sport populaire

[en millions de francs]	Phase 1							Phase 2						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Jeunesse+Sport														
Enveloppe budgétaire	4,5	6,1	4,2	3,0	2,5	2,5	22,8	2,5	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	16,0
Subventions	0,6	4,5	12,0	15,0	17,5	19,0	68,6	20,5	21,5	23,5	24,5	25,5	25,5	141,0
Sport des adultes														
Enveloppe budgétaire	0,2	0,2	0,4	0,6	0,7	0,8	2,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	6,2
Subventions	0,6	0,7	0,9	0,9	1,1	1,1	5,3	1,4	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	9,7
Sport populaire														
Enveloppe budgétaire	0,1	0,5	0,5	0,9	1,1	1,1	4,2	1,1	1,2	1,2	1,2	1,4	1,4	7,5
Subventions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total sport populaire														
Enveloppe budgétaire	4,8	6,8	5,1	4,5	4,3	4,4	29,9	4,5	4,9	4,9	5,0	5,2	5,2	29,7
Subventions	1,2	5,2	12,9	15,9	18,6	20,1	73,9	21,9	23,1	25,1	26,2	27,2	27,2	150,7

Relève et sport d'élite

[en millions de francs]	Phase 1							Phase 2						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Formation et activité professionnelle														
Enveloppe budgétaire	0,5	1,5	2,3	2,5	2,5	2,5	11,8	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	15,0
Subventions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Extension du centre national d'entraînement pour la relève et le sport d'élite														
Enveloppe budgétaire	1,5	2,0	3,0	4,0	4,0	5,0	19,5	5,5	6,0	6,5	7,5	8,0	8,0	41,5
Subventions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soutien des fédérations														
Enveloppe budgétaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions	1,5	4,0	6,3	6,5	7,5	8,0	33,8	9,3	9,5	10,5	10,5	10,5	10,5	60,8
Total relève et sport d'élite														
Enveloppe budgétaire	2,0	3,5	5,3	6,5	6,5	7,5	31,3	8,0	8,5	9,0	10,0	10,5	10,5	56,5
Subventions	1,5	4,0	6,3	6,5	7,5	8,0	33,8	9,3	9,5	10,5	10,5	10,5	10,5	60,8



Infrastructures

Besoin de financement par site [en millions de francs]	Phase 1							Phase 2						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Macolin														
Investissement initial (planification et réalisation)	2,5	2,6	18,4	18,4	14,8	11,0	67,7	2,3	8,8	10,7	11,6	8,6	4,3	46,3
Entretien	-	-	-	-	-	0,3	0,3	1,0	1,0	1,0	1,0	1,3	1,3	6,6
Modification	-	-	-	-	-	0,7	0,7	1,9	1,9	1,9	1,9	2,4	2,4	12,4
Frais d'exploitation suppl. (y. c. OFCL)	-	-	-	-	0,2	0,4	0,6	1,4	1,4	1,4	1,8	1,9	2,1	10,0
Tenero														
Investissement initial (planification et réalisation)	6,6	15,3	15,2	23,3	10,0	-	70,4	19,2	19,2	22,0	18,1	11,5	5,5	95,5
Entretien	-	-	-	-	0,7	0,7	1,4	0,7	0,7	0,7	1,6	1,9	1,9	7,5
Modification	-	-	-	-	1,4	1,4	2,8	1,4	1,4	1,4	3,5	4,0	4,0	15,7
Frais d'exploitation suppl. (y. c. OFCL)	-	-	-	-	1,0	1,2	2,2	1,2	1,2	1,6	1,7	2,3	2,7	10,7
Centre national de sports de neige														
Investissement initial (planification et réalisation)	-	10,4	1,5	1,5	14,8	14,8	43,0	20,0	22,0	-	-	-	-	42,0
Entretien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,3	1,3	1,3	1,3	5,2
Modification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	1,7	1,7	1,7	6,8
Frais d'exploitation suppl. (y. c. OFCL)	-	-	-	-	-	-	-	8,5	8,5	10,5	10,5	10,5	10,5	59,0

Total infrastructures [en millions de francs]	Phase 1							Phase 2						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Investissement initial (planification et réalisation)	9,1	28,3	35,1	43,2	39,6	25,8	181,1	41,5	50,0	32,7	29,7	20,1	9,8	183,8
Financement provenant du crédit OFCL (bâtiments civils)	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-24,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-24,0
Entretien	-	-	-	-	0,7	1,0	1,7	1,7	1,7	3,0	3,9	4,5	4,5	19,3
Modification	-	-	-	-	1,4	2,1	3,5	3,3	3,3	5,0	7,1	8,1	8,1	34,9
Frais d'exploitation suppl. (y. c. OFCL)	-	-	-	-	1,2	1,6	2,8	11,1	11,1	13,5	14,0	14,7	15,3	79,7
Direction des projets et exploitation des ouvrages OFCL	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	4,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	4,8

Besoin de financement total

[en millions de francs]	Phase 1							Phase 2						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Besoin de financement total	15,4	44,6	61,4	73,4	76,6	67,3	338,7	98,1	108,9	100,5	103,2	97,6	87,9	596,2